

DEPARTEMENT DU FINISTERE

MAITRE de l'OUVRAGE :

COMMUNE DE PENCRA

Bourg

29800 PENCRA

Objet du marché : Travaux d'aménagement de Voie Communale n° 1 (VC1)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

(Procédure adaptée)

(B.P.U)

Bordereau de Prix Unitaires

LOT UNIQUE

Terrassement – Empierrement - Voirie

Maîtrise d'œuvre :

A&T OUEST

87 avenue du Général de Gaulle

29470 PLOUGASTEL DAOULAS

--	--	--	--

FAMILLE 1 – TRAVAUX PRELIMINAIRES

1.01 PHASE PREPARATOIRE ET INSTALLATIONS DE CHANTIER

Ce prix rémunère, forfaitairement, les frais des installations de chantier de travaux, et ceux relatifs aux aménagements et prestations auxquels est tenu l'entrepreneur, conformément au décret 94-1159 du 26 décembre 1994.

Il rémunère également les études d'exécution et l'établissement des documents d'exécution nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux.

Concernant les frais d'installation de chantier, ce prix comprend:

- les frais d'installation et de fonctionnement des locaux de chantier tels qu'une salle de réunion de 15 m²,
- les fournitures et installations propres au personnel et au matériel de l'entreprise (baraques de chantier, ateliers, entrepôts, bureaux, etc.),
- la pré-signalisation réglementaire du chantier, définie par le Maître d'œuvre et les Services de la commune,
- la fourniture, la mise en place, le maintien et l'entretien de signalisation pour alternat manuel ou à feux tricolores ou le montage de déviation de la circulation en accord avec les services de la commune,
- la fourniture, la mise en place, le maintien et l'entretien de tout matériel nécessaire à la circulation des piétons et des véhicules aux abords du chantier, la protection, l'entretien et le rétablissement aux accès aux propriétés riveraines.
- l'amenée du matériel,
- l'enlèvement des installations, le repliement du matériel, la remise en état des lieux,
- les travaux de nettoyage du chantier et des voies d'accès en cours et en fin de travaux, et l'évacuation des matériaux excédentaires,
- les frais d'établissement et de mise en application du P.A.Q. et du P.P.S.P.S., conformément aux prescriptions du C.C.T.P.

Concernant les frais pour assurer le contrôle interne et externe, ce prix comprend:

- les frais nécessaires à engager, pour assurer le contrôle (interne et externe) et la qualité du chantier,

CONTROLE EXTERNE : Portance sur Arase Terrassement
> 20 Mpa

Portance sur Couche de Forme
> 50 mpa

CONTROLE INTERNE : Teneur en vide sur enrobés

Cette liste n'est pas exhaustive et ne dispense pas de réaliser tout autre type d'essais normés sur simple demande du maître d'œuvre. Entre autres, une attention particulière sera portée sur l'uni de l'enrobé.

	<u>Concernant les études d'exécution, ce prix comprend:</u> ▪ les levés de terrain complémentaire de toutes les zones de travaux nécessaire à l'établissement des plans d'exécution, ▪ les reconnaissances par sondages de réseaux existants, ▪ l'établissement de l'ensemble des documents d'exécution nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux à partir des documents remis par le Maître d'œuvre, ▪ l'établissement des plans détaillés des ouvrages d'assainissement (collecteurs, regards...), ▪ l'établissement des plans altimétriques de voirie (chaussée, trottoirs, bordures...), ▪ les implantations et piquetages du projet. <u>Concernant le Dossier des Ouvrages Exécutés:</u> ▪ l'établissement du dossier de récolement des ouvrages, comprenant plans certifiés conformes à l'exécution. Les plans seront réalisés au format autocad 2000 conformément au CCTP et remis sur support papier ainsi qu'au format numérique. ▪ Les fiches matériaux, notes de calcul, ... Ce prix sera appliqué en deux fractions : ▪ 50 % à l'issue de la période de préparation, ▪ 50 % à la fin des travaux. LE FORFAIT :	FT	

FAMILLE 2 – TRAVAUX DE VOIRIE			
2.01	TERRASSEMENT EN DEBLAIS CHARGEMENT ET EVACUATION, EPAISSEUR 51 CMS (PK=0M A PK=200M) Ce prix rémunère, au mètre cube en place, en terrain de toute nature, les terrassements en déblais sur la voie de circulation avec un débord de 50 cms de chaque côté de la voie, du PK=0M AU PK=200M. Ce prix comprend notamment : ▪ les implantations d'après les levés et plans réalisés dans le cadre des études d'exécution ; ▪ les piquetages complémentaires ; ▪ la découpe soignée des enrobés sur tout le linéaire des travaux, ▪ l'extraction des matériaux et produits (bordures, enrobés, bétons, regards à supprimer), le chargement, y compris le tri des matériaux selon les prescriptions du C.C.T.P. pour la sélection des matériaux en remblai ou autres réemplois ; ▪ le tri, le transport et l'évacuation en centre de traitement agréé par le Maître d'œuvre, des déblais issus des terrassements, qui ne sont pas réutilisés en remblais ; ▪ la protection contre les eaux de toutes natures, les sujétions dues au maintien des écoulements naturels ; ▪ la protection et le maintien en service des réseaux existants y compris les sujétions de travail manuel liées à la présence de ces réseaux ; ▪ la protection des arbres existants et de leurs racines ; ▪ la protection des candélabres et points lumineux existants et de leur ancrage; ▪ le compactage des fonds de forme, conformément au C.C.T.P. et l'arrosage éventuel ; ▪ les finitions et recompactages éventuels ; ▪ les opérations topographiques avant et après exécution ; ▪ les sujétions d'exécution liées à la météorologie et nécessitant une augmentation de cadence pendant les périodes favorables. Il est précisé qu'aucun dévoiement de réseau existant ne sera pris en charge par le maître d'ouvrage afin de faciliter le terrassement. Ce prix s'applique quels que soient la nature, la situation et le profil en travers des déblais, le mode d'extraction, de traitement, de chargement, de transport et de déchargement. LE METRE CUBE :	M3	

2.02	TERRASSEMENT EN DEBLAIS CHARGEMENT ET EVACUATION, EPAISSEUR 71 CMS (PK=200M A PK=400M) Ce prix rémunère, au mètre cube en place, dans les mêmes conditions que le prix 2.01, les terrassements en déblais du PK=200M AU PK=400M. LE METRE CUBE :	M3	
2.03	TERRASSEMENT EN DEBLAIS CHARGEMENT ET EVACUATION, EPAISSEUR 81 CMS (PK=200M A PK=400M) Ce prix rémunère, au mètre cube en place, dans les mêmes conditions que le prix 2.01, les terrassements en déblais du PK=200M AU PK=400M. LE METRE CUBE :	M3	
2.04	TERRASSEMENT EN DEBLAIS SUR PARKINGS ENROBES EXISTANTS OU RABOTAGE ENROBES Ce prix rémunère, au mètre carré de surface, le terrassement en déblais des enrobés de parking existants ou le rabotage d'enrobés à l'aide d'engins appropriés, afin d'éviter tout empoussièrement des zones voisines, sur les parkings attenants à la voie de circulation. Ce prix comprend : ▪ l'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel, ▪ le terrassement ou le rabotage proprement dit, ▪ les transferts des engins sur le chantier, ▪ l'évacuation des produits terrassés ou rabotés dans une décharge autorisée, ▪ toutes les sujétions liées à la circulation, Les travaux de terrassements ou de rabotage seront effectués au fur et à mesure en fonction de l'avancement du chantier et de la libération des voiries. Ces sujétions sont comprises dans le présent prix. Epaisseur moyenne à traiter : 6cm LE METRE CARRE	M2	

2.05	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GEOTEXTILE ANTICONTAMINANT. Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anticontaminant. ▪ Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture, le transport sur chantier, la mise en place avec un recouvrement des bandes de 0,40 m de matériaux non tissés, de masse surfacique minimum de 210 gr/m² (norme NF G 38013), y compris toutes sujétions de mise en œuvre. LE METRE CARRE:	M2	
2.06	GRAVE NON TRAITE 0/120 EN COUCHE DE FORME SOUS CHAUSSEE Ce prix rémunère, au mètre cube, la mise en œuvre de grave non traitée 0/120 -Matériau D31- en couche de forme sous chaussée conforme aux stipulations du C.C.T.P., et comprend : ▪ la fourniture et le transport de graves; ▪ la mise en place avec compactage, suivant les recommandations du G.T.R. 92 ; ▪ les piquetages complémentaires ; ▪ le pré-réglage et le compactage ; ▪ l'arrosage éventuel ; ▪ les opérations de réglage fin ; ▪ l'écèlement des matériaux si nécessaire ; ▪ la mise en œuvre et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 30 cm d'épaisseur, suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans ; ▪ la protection et le maintien en service des réseaux existants y compris les sujétions de travail manuel liées à la présence de ces réseaux notamment pour le compactage ; ▪ la fermeture à l'aide d'un rouleau ; ▪ les sujétions d'exécution et d'arrêt de chantier, liées au phasage travaux ; ▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface ; ▪ l'ensemble des opérations nécessaires à l'obtention du résultat défini par le maître d'ouvrage et exécutées selon les règles de l'art ▪ les quantités prises en compte seront celles déterminées par levés contradictoires des surfaces, multipliées par les épaisseurs réellement réalisées. LE METRE CUBE :	M3	

2.07	GRAVE NON TRAITE 0/63 EN COUCHE DE FORME SOUS CHAUSSEE Ce prix rémunère, au mètre cube, la mise en œuvre de grave non traitée 0/63 -Matériau D31- en couche de forme sous chaussée conforme aux stipulations du C.C.T.P., et comprend : ▪ la fourniture et le transport de graves; ▪ la mise en place avec compactage, suivant les recommandations du G.T.R. 92 ; ▪ les piquetages complémentaires ; ▪ le pré-réglage et le compactage ; ▪ l'arrosage éventuel ; ▪ les opérations de réglage fin ; ▪ l'écèlement des matériaux si nécessaire ; ▪ la mise en œuvre et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 20 cm d'épaisseur, suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans ; ▪ la protection et le maintien en service des réseaux existants y compris les sujétions de travail manuel liées à la présence de ces réseaux notamment pour le compactage ; ▪ la fermeture à l'aide d'un rouleau ; ▪ les sujétions d'exécution et d'arrêt de chantier, liées au phasage travaux ; ▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface ; ▪ l'ensemble des opérations nécessaires à l'obtention du résultat défini par le maître d'ouvrage et exécutées selon les règles de l'art ▪ les quantités prises en compte seront celles déterminées par levés contradictoires des surfaces, multipliées par les épaisseurs réellement réalisées. LE METRE CUBE :	M3	

2.08	GRAVE NON TRAITE 0/31.5 EN COUCHE DE FORME SOUS CHAUSSEE Ce prix rémunère, au mètre cube, la mise en œuvre de grave non traitée 0/31.5 -Matériau D31- en couche de forme sous chaussée conforme aux stipulations du C.C.T.P., et comprend : ▪ la fourniture et le transport de graves; ▪ la mise en place avec compactage, suivant les recommandations du G.T.R. 92 ; ▪ les piquetages complémentaires ; ▪ le pré-réglage et le compactage ; ▪ l'arrosage éventuel ; ▪ les opérations de réglage fin ; ▪ l'écrêtement des matériaux si nécessaire ; ▪ la mise en œuvre et le compactage des matériaux réalisé par couches successives n'excédant pas 10 cm d'épaisseur, suivant une épaisseur totale indiquée sur les plans ; ▪ la protection et le maintien en service des réseaux existants y compris les sujétions de travail manuel liées à la présence de ces réseaux notamment pour le compactage ; ▪ la fermeture à l'aide d'un rouleau ; ▪ les sujétions d'exécution et d'arrêt de chantier, liées au phasage travaux ; ▪ l'enlèvement des matériaux excédentaires ou hors calibre en surface ; ▪ l'ensemble des opérations nécessaires à l'obtention du résultat défini par le maître d'ouvrage et exécutées selon les règles de l'art ▪ les quantités prises en compte seront celles déterminées par levés contradictoires des surfaces, multipliées par les épaisseurs réellement réalisées. LE METRE CUBE :	M3	
2.09	COUCHE D'ACCROCHAGE Ce prix rémunère au mètre carré l'exécution d'une couche d'accrochage préalable en émulsion de bitume à raison de 360 g/m² de bitume résiduel ou suivant CCTP. Ce prix comprend : • le balayage des surfaces à accrocher, • la fourniture et la mise en œuvre de l'émulsion de bitume à l'avancement devant le finisseur. LE METRE CARRE :	M2	

2.10	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GB 0/14 SUR UNE EPAISSEUR DE 15CM. Ce prix rémunère, au mètre carré de grave bitume 0/14 mis en œuvre, l'exécution des couches de chaussées en enrobés, suivant les profils en travers types. Ces prix comprennent notamment : - toutes sujétions de mises à la cote provisoires liées au phasage des travaux de chambres de tirages, de tampons de regards, de bouches à clé, et autres éléments de voirie. - La mise en œuvre d'une couche d'accrochage, comprenant la fourniture à pied d'œuvre et le répandage mécanique à la rampe de l'émulsion de bitume en deux couches dosées à raison de 5 kg d'émulsion et 15 litres de gravillonnage 12/18 au m² pour la première et de 3 kg d'émulsion et 10 litres de gravillonnage 8/12 au m² pour la seconde. - l'étude de formulation, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ; - la fourniture de la totalité des constituants, conformément aux spécifications du C.C.T.P. et aux agréments du Maître d'œuvre ; - la fabrication en centrale, y compris les dépenses de réglage des installations et de matériaux rebutés lors des réglages, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ; - la pulvérisation d'huile anti-collage dans la benne des camions ; - le chargement des camions ; - les opérations de pesée ; - le transport à pied d'œuvre par camions bâchés ; - le répandage et le réglage, quelle que soit la méthode préconisée par le Maître d'œuvre (guidage par câble...), des enrobés, au moyen d'un ou plusieurs finisseurs, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ; - le compactage ; - l'exécution de joints transversaux et chanfreins provisoires à chaque reprise du chantier d'application, y compris l'évacuation des matériaux à la décharge, aux frais de l'entrepreneur ; le maintien en état de propreté de la voirie empruntée pour les transports, y compris toutes sujétions de nettoyage et d'ébouage		

	LE METRE CARRE :	M2	
2.11	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10 EPP : 0.06 Ce prix rémunère, au mètre carré de béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur de 6cms mis en œuvre, l'exécution des couches de chaussées en enrobés. Ces prix comprennent notamment : ▪ toutes sujétions de mises à la cote définitives liées au phasage des travaux de chambres de tirages, de tampons de regards, de bouches à clé, et autres éléments de voirie. ▪ l'étude de formulation, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ; ▪ la fourniture de la totalité des constituants, conformément aux spécifications du C.C.T.P. et aux agréments du Maître d'œuvre ; ▪ la fabrication en centrale, y compris les dépenses de réglage des installations et de matériaux rebutés lors des réglages, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ; ▪ la pulvérisation d'huile anti-collage dans la benne des camions ; ▪ le chargement des camions ; ▪ les opérations de pesée ; ▪ le transport à pied d'œuvre par camions bâchés ; ▪ le répandage et le réglage, quelle que soit la méthode préconisée par le Maître d'œuvre des enrobés, conformément aux spécifications du C.C.T.P. ; ▪ le compactage ; ▪ l'exécution de joints transversaux et chanfreins provisoires à chaque reprise du chantier d'application, y compris l'évacuation des matériaux à la décharge, aux frais de l'entrepreneur ; le maintien en état de propreté de la voirie empruntée pour les transports, y compris toutes sujétions de nettoyage et d'ébouage Les travaux d'enrobés seront effectués au fur et à mesure en fonction de l'avancement du chantier et de la libération des voiries. Ces sujétions sont comprises dans le présent prix.		

	LE METRE CARRE :	M2	

2.12	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG « GOASK » 0/6 EPP : 0.06 SUR PARKING Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre, de béton bitumineux 0/6 avec matériau du « goask » sur une épaisseur de 6cms sur parking. ▪ Ces prix s'applique dans les mêmes conditions que le prix 2.11 ; ▪ Il tient compte de la plus value pour mise en œuvre manuelle sur trottoirs du béton bitumineux, LE METRE CARRE :	M2	
2.13	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE SABLE-CHAUX EPP : 0.05 SUR TROTTOIRS Ce prix s'applique à la fourniture, au transport et à la mise en œuvre de revêtement stabilisé renforcé de couleur ocre sur une épaisseur qui ne saurait être inférieure à 0.04m traité puis mélangé avec un liant hydraulique chaux dosé à 7%. Ce prix comprend notamment : • la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre, le matériau étant soumis à l'acceptation du Maître d'Œuvre et du Maître de l'Ouvrage, • le compactage au cylindre et l'arrosage éventuel, • le désherbage préventif, • toutes les sujétions de terrassements complémentaires, • toutes les sujétions de raccordement aux ouvrages existants, • la fourniture, le transport, la mise en œuvre et le compactage de GNT 0/31.5 en reprofilage en fondation, pour atteindre la côte altimétrique du projet suivant les études d'exécution ; • les travaux de fermeture permettant d'obtenir une surface parfaitement égale la remise en état des abords. LE METRE CARRE :	M2	

2.14	PAVAGE GRANITE 10X10 Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la pose de pavés autobloquants granit 10x10, y compris fondation en Grave Bitume 0/14. Il comprend également : • le complément de décaissement pour atteindre la côte altimétrique du projet suivant les épaisseurs de structure ; • le profilage, le compactage du fond de forme ; • La mise en œuvre d'une couche de fondation de Grave Bitume 0/14 sur 7 cm ; • La mise en œuvre d'une couche de base de sable sur 4 cm ; • la pose à sec des pavés : garnissage des joints au sable fin et sec, rives par pavés spéciaux ou découpes ; • compactage léger à la dame vibrante. Le type et le coloris des pavés doivent être soumis à approbation auprès du Directeur des Travaux et du Maître d'Ouvrage. Toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre comprises. LE METRE CARRE :	M2	

2.15	BORDURES TYPE T2 Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures béton T2, classe de résistance 6 Mpa, telles que définies au CCTP et aux plans types. Il comprend : ▪ les piquetages, ▪ la fourniture des éléments y compris tous transports et manutentions préalables, ▪ les terrassements nécessaires à la pose y compris, suivant le cas, la découpe de chaussées, le chargement, le transport, le déchargement des matériaux en dépôts définitif, ▪ l'exécution des fondations en béton B16, toutes fournitures comprises et quelle que soit leur épaisseur, ▪ la pose des éléments y compris la confection des joints, toutes fournitures comprises, ▪ la fourniture et la mise en œuvre de béton B16 épaulant les bordures en continu, ▪ toutes sujétions de raccordement, protection contre les eaux, remise en état des abords. Il s'applique indistinctement aux bordures mises en œuvre en alignement droit ou en courbes. LE METRE LINEAIRE :	ML	
2.16	BORDURES TYPE T2 EN BATEAU Ce prix rémunère, dans les mêmes conditions qu'au prix 2.16, la fourniture et la pose de bordures béton T2 en bateau, classe de résistance 6 Mpa, telles que définies au CCTP et aux plans types. Il comprend également les bordures d'adaptation des bordures hautes vers les bordures en bateau. LE METRE LINEAIRE :	ML	

2.17	BORDURES TYPE SOLIN Ce prix rémunère, dans les mêmes conditions qu'au prix 2.15, la fourniture et la pose de bordures béton Solin, classe de résistance 6 Mpa, telles que définies au CCTP et aux plans types. LE METRE LINEAIRE :	ML	
2.18	JOINTS SABLE A L'EMULSION Ce prix rémunère la confection de joints sablés à l'émulsion pour le raccordement des chaussées. Il comprend : ▪ le balayage des surfaces à accrocher, ▪ toute sujétion de nettoyage après intervention. LE METRE LINEAIRE :	ML	
2.19	MISE A NIVEAU DES BOUCHES A CLE Ce prix rémunère à l'unité: ▪ les terrassements éventuels, la mise à la verticale du tube allonge, ▪ la pose et le calage de la bouche à clé, ainsi que toutes sujétions de fourniture et de main d'œuvre nécessaires à l'opération. L'UNITE :	U	

2.20	MISE A NIVEAU REGARD DE VISITE Ø 1000 Ce prix rémunère la mise à niveau des tampons de regard avant revêtement ou nivellement définitif, y compris toutes sujétions de démolition, de raccordement et de coffrage, toutes fournitures comprises. Il comprend également le nettoyage et l'évacuation des produits de démolition. L'UNITE :	U	
2.21	MISE A NIVEAU REGARD DE BRANCHEMENT Ce prix rémunère la mise à niveau des tampons pour regards de branchement avant revêtement ou nivellement définitif, y compris toutes sujétions de démolition, de raccordement et de coffrage, toutes fournitures comprises. Il comprend également le nettoyage et l'évacuation des produits de démolition. L'UNITE :	U	
2.22	MISE A NIVEAU CHAMBRES DE TIRAGE Ce prix rémunère la mise à niveau chambres de tirage de type Télécom avant revêtement ou nivellement définitif, y compris toutes sujétions de démolition, de raccordement et de coffrage, toutes fournitures comprises. Il comprend également le nettoyage et l'évacuation des produits de démolition. L'UNITE :	U	

2.23	REGARD AVALOIR PROFILE T – 400KN Ce prix s'applique à l'unité pour les terrassements, les fournitures, la pose et le remblaiement nécessaire à la construction d'un regard avec grille avaloir profilée T, de type SELECTA MAXI de chez PAMREX ou équivalent., aux emplacements des grilles déjà existantes. Il comprend également le raccordement au réseau existant. L'UNITÉ :	U	
2.24	REGARD AVALOIR A GRILLE 30 X 70 - 400KN Ce prix s'applique à l'unité pour les terrassements, les fournitures, la pose et le remblaiement nécessaire à la construction d'un regard 50 x 50 avec grille concave 30 X 70 plate pour récupération des eaux de ruissellement de voiries, aux emplacements des grilles déjà existantes. Il comprend également le raccordement au réseau existant. L'UNITÉ :	U	
2.25	CANIVEAU A GRILLE FONTE TYPE ACCODRAIN Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'un caniveau à grille fonte de 12cm de large. Ce prix comprend : ▪ La fourniture et la pose de caniveau à pente intégrée et de largeur utile 12 cm. ▪ La fourniture et la pose de grille fonte ductile classe C 250 avec clavettes de sécurité. ▪ Les terrassements, déblaiements et remblaiements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. ▪ La fourniture et mise en œuvre de béton de calage des ouvrages. ▪ le raccordement de la canalisation, le jointoiement soigné à l'intérieur et à l'extérieur du regard, y compris toutes sujétions de main d'œuvre et de fourniture ; LE METRE LINEAIRE :	ML	

FAMILLE 3 – SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE			
3.01	PEINTURE 24 MOIS REFLECTORISEE - CATEGORIE 1 CONTINUE POUR TRAIT D'AXE CHAUSSEE Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre d'une bande blanche continue réflectorisée de catégorie 1, de largeur L = 10 cm. Il comprend en outre : ▪ le nettoyage préalable de la chaussée, sur la largeur de chacune des lignes augmentée d'une garde de 5 cm de part et d'autre, ▪ l'implantation préalable, ▪ le pré-marquage et toutes les sujétions nécessaires à la réalisation de la prestation. LE METRE LINEAIRE:	ML	
3.02	PEINTURE 24 MOIS REFLECTORISEE - EN RESINE - MARQUAGE STOP Ce prix rémunère, à l'unité, la création d'une bande de 4m par 0m50, toutes les fournitures et la mise en œuvre de peinture réflectorisée en résine. Il comprend en outre : • le nettoyage préalable de la chaussée, sur la largeur de chacune des lignes, augmentée d'une garde de 5 cm de part et d'autre, • l'implantation préalable, • le pré marquage et toutes les sujétions nécessaires à la réalisation de la prestation. L'UNITE :	U	

3.03	PEINTURE 24 MOIS REFLECTORISEE - EN RESINE - MARQUAGE PASSAGE PIETON Ce prix rémunère, à l'unité, la création d'une bande de 4m par 0m50, toutes les fournitures et la mise en œuvre de peinture réfléchissante en résine. Il comprend en outre : • le nettoyage préalable de la chaussée, sur la largeur de chacune des lignes, augmentée d'une garde de 5 cm de part et d'autre, • l'implantation préalable, • le pré marquage et toutes les sujétions nécessaires à la réalisation de la prestation. L'UNITE :	U	

--	--	--	--

FAMILLE 4 – ESPACES VERTS

4.01	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE SUR ESPACES VERTS RESERVES DANS LA VOIRIE Ce prix rémunère, au mètre carré en place et sur une épaisseur de 30cms, la fourniture et la mise en œuvre de terre végétale sur les zones d'espace vert réservé dans la voirie La terre végétale d'apport sera conforme aux prescriptions du CCTP. Il comprend : ▪ la fourniture et le transport, ▪ toutes sujétions dues aux contraintes de mise en oeuvre ▪ le décompactage, le réglage et l'élimination des produits étrangers, ▪ toutes sujétions de protections des éléments déjà mis en place. ▪ le nivellement et l'épierrage par griffage, compris évacuation des déchets. ▪ LE METRE CARRE :	M2	
------	---	----	--

4.02	FOURNITURE ET PLANTATIONS DE MASSIFS VIVACES ET ARBUSTES SUR ESPACES VERTS RESERVES DANS LA VOIRIE Y COMPRIS PAILLAGE Ce prix rémunère, au mètre carré d'espaces verts : le coût de la fourniture des plants à pied d'œuvre, par caractéristique dimensionnelle. Les végétaux seront en parfait état sanitaire auront un système bien développé et correspondant aux caractéristiques dimensionnelles des AFNOR. L'entrepreneur indiquera au préalable la provenance des plants, L'intervalle entre l'arrachage et la plantation n'excédera pas 48 h. Tout végétal présentant un symptôme de déshydratation, une mauvaise cicatrisation, une écorce blessée sera refusé. Une garantie de 2 ans est comprise pour l'ensemble des végétaux avec effet à la date du constat d'achèvement des travaux de plantations. Ce prix comprend : la manipulation des végétaux, la taille dans les règles de l'art des parties aériennes et souterraines de chaque végétal, la plantation du végétal dans les règles de l'art. DEFINITION DES PLANTATIONS : ▪ Identique aux plantations de la 1^{ère} tranche ▪ Paillage pouzzolane ou argile expansée identique à la 1^{ère} tranche ▪ La taille des pots des plants sera de 3 litres au minimum. LE METRE CARRE :	M2	

4.03	PREPARATION DE LA TERRE ET ENGAZONNEMENT Ce prix rémunère, au mètre carré, la préparation du sol, comprenant : • l'arrachage des mauvaises herbes, le débroussaillage et le désherbage éventuels ; • le nettoyage du sol, l'enlèvement des déchets et la mise en place éventuelle de terre végétale ; • la préparation du sol à l'emplacement des zones à engazonner ; • le décompactage sur 30 cm au moins de toute la surface à revêtir ; • le passage d'un engin à dents sur une épaisseur minimum de 0.30 m, ou le piochage à l'aide d'une pelle mécanique ; • le passage d'une fraise ; • le nivellement et l'épierrage par griffage, compris évacuation des déchets • l'humidification avant la mise en œuvre si nécessaire ; • le bris des mottes, le réglage de surface et l'évacuation des pierres, racines et produits impropres ; • le compactage léger avant l'engazonnement ; • toutes sujétions pour modelage de cunettes, de doucines ou d'arrondis ; Ce prix rémunère également, l'engazonnement après la préparation du sol. Ce prix comprend notamment : • l'épandage d'engrais type 17.17.10 à raison de 60g/m² • la fourniture de d'un mélange de 3 semences à raison de 4kg/a, • le griffage du terrain, • le semis y compris les filets, le roulage, la première tonte et le désherbage sélectif, la garantie de reprise d'un an prenant effet à la date de réception du chantier. LE METRE CARRE :	M2	

A....., le

Mention manuscrite « Lu et Approuvé » et signature de l'entreprise.